

2017 DASCO 133 – Lycées municipaux – Dotations complémentaires de fonctionnement (212 452 euros), subventions d'équipement (130 972 euros) et subventions pour travaux d'entretien (4 356 euros)

Le Conseil de Paris,
siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Education, notamment ses articles L 421-11 et L 422-3 ;

Vu le projet de délibération en date du _____, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation l'octroi de dotations complémentaires de fonctionnement (212 452 euros), de subventions d'investissement aux EPLE municipaux (130 972 euros) et de subventions pour travaux d'entretien (4 356 euros) ;

Vu l'avis du Conseil du 1^e arrondissement, en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 2^e arrondissement, en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 4^e arrondissement, en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 5^e arrondissement, en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 6^e arrondissement, en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 12^e arrondissement, en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 13^e arrondissement, en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 14^e arrondissement, en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 15^e arrondissement, en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 16^e arrondissement, en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 17^e arrondissement, en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 18^e arrondissement, en date du _____ ;

Vu l'avis du Conseil du 20^e arrondissement, en date du _____ ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick BLOCHE, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Des dotations complémentaires de fonctionnement, d'un montant total de 212 452 euros, sont attribuées à des lycées municipaux, suivant le tableau ci-dessous, au titre de l'exercice 2017 :

Dotations complémentaires	
Lycées	Montant
Pierre LESCOT, 35, rue des Bourdonnais (1er)	24 100 €
Lucas DE NEHOU 4, rue des Feuillantines (5e) 19, rue Friant (14e)	24 750 €
Jacques MONOD 12, rue Victor Cousin (5e) 44, rue des Jeûneurs (2e) 132, rue d'Alésia (14e)	34 000 €
Maximilien VOX 5, rue Madame (6e) 85, bd Raspail (6e)	24 780 €
Théophile GAUTIER 49, rue de Charenton (12e) 6 bis, place des Vosges (4e)	17 000 €
Gaston BACHELARD, 2, rue Tagore (13e)	11 500 €
Claude-Anthime CORBON, 5, rue Corbon (15e)	12 252 €
René CASSIN, 185, avenue de Versailles (16e)	10 000 €
Maria Deraismes, 19, rue Maria Deraismes (17e)	27 770 €
Suzanne VALADON, 7, rue Ferdinand Flocon (18e)	8 000 €
Camille JENATZY, 6, rue Charles Hermite (18 e)	8 000 €
Charles DE GAULLE, 17, rue Ligner (20e)	10 300 €
TOTAL	212 452 €

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget municipal de fonctionnement de l'exercice 2017, chapitre 65, nature 65737, ligne de subvention VF 80005, fonction 22.

Article 3 : Des subventions d'équipement sont attribuées aux lycées municipaux, selon le tableau ci-dessous, pour un montant total de 130 972 euros.

Lycées	Objet, quantité estimée	Affectation prévisionnelle	Montants estimés	Subventions d'investissement attribuées
Lucas DE NEHOU 4, rue des Feuillantines (5ème) 19, rue Friant (14ème)	Tables lumineuses	Atelier peinture	90 086 €	125 430 €
	Besoin en matériel	Formation DMA	35 344 €	
Claude-Anthime CORBON 5, rue Corbon(15ème)	Equipement numérique (serveur, vidéoprojecteurs et ordinateurs)Tableaux blancs	Salle de classe	5 542 €	5 542 €
TOTAL			130 972 €	130 972 €

Article 4 : La dépense correspondante sera imputée au budget municipal d'investissement de l'exercice 2017, AP 1704211, VE80007, chapitre 204, nature 204171, fonction 22.

Article 5 : Des subventions pour la réalisation de travaux d'entretien sont attribuées comme suit :

Nom de l'établissement	Motifs	Montant
Lycée Vox – 6 ^{ème}	Installation de prises de courant dans les salles 43 et 50	3.000 euros
Lycée Corbon – 15 ^{ème}	Dépose et repose de grilles d'arbres pour désherbage de la surface	1.356 euros
	Total	4.356 euros

Article 6 : La dépense correspondante, soit 4.356 euros, sera imputée sur le chapitre 65, nature 65737, rubrique 22, ligne de subvention VF80005 du budget municipal de fonctionnement de l'exercice 2017. Les lycées municipaux concernés rendront compte de l'utilisation de ces crédits (descriptif des travaux et copie des factures).